DICHLORPROP-P

Nom	CAS RN	Données disponibles			Code SANDRE	Statut code SANDRE
		BNV-D	ADES	Naïades		
Dichlorprop-P	15165-67-0	X	X	X	2544	Validé
Dichlorprop total	120-36-5		X	X	1169	Validé
Dichlorprop methyl ester	57153-17-0				5732	Validé
Dichlorprop-butotyl	53404-31-2				5601	Validé

dichlorprop-P

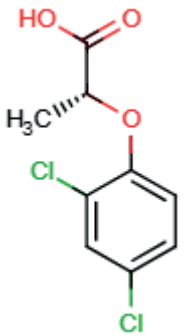

dichlorprop total

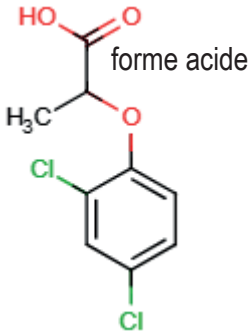

dichlorprop methyl ester

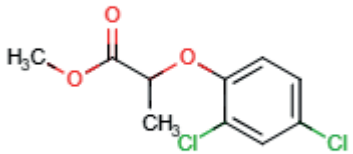

dichlorprop-butotyl

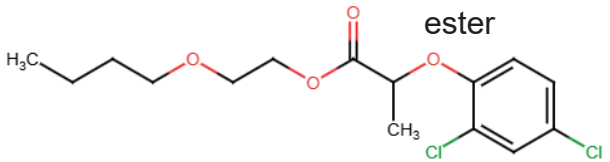

Le dichlorprop correspond à un mélange de formes énantiomères dichlorprop-P et dichlorprop-M (en proportion non défnie).

Recommandations

Pression (BNV-D)

La pression à considérer est la seule forme actuellement référencée dans la BNV-D :

dichlorprop-P

Il conviendrait de vérifier que la forme dichlorprop-p ethyl hexyl qui rentre dans la composition de certains produits commerciaux (ex : Corasil EP) est bien intégrée dans les statistiques de vente/achat de la substance active dichlorprop-p.

Surveillance

Pour la surveillance, le paramètre recommandé est le paramètre

dichlorprop total (1169)

(cf note Aquaref "Substances énantiomères dans les programmes de surveillance règlementaire"- 2018).

Le paramètre dichlorprop-p (2544) ne doit être utilisé pour des objectifs spécifiques de surveillance que si des méthodes d'analyses dédiées sont mises en oeuvre (séparation des énantiomères).
Au niveau européen, la surveillance est recommandée pour l'ensemble des formes sans distinction des isomères et de leurs sels.
Pour les autres paramètres (formes esters disposant d'un code SANDRE, 5732 et 5601) pour lesquels aucune donnée n'est disponible dans ADES et Naïades, la surveillance est possible mais semble peu utile compte tenu de l'absence de ventes de ces molécules depuis au moins 2008.
A noter que le récent dossier d'homologation (2024) du dichlorprop-P mentionne l'ester dichlorprop-p ethyl hexyl (ou EHE) dans la composition du produit représentatif et recommande sa surveillance. Cet ester pourrait faire l'objet d'une surveillance. Il ne dispose pas de code SANDRE actuellement.

Impact

Le paramètre dichlorprop-p (2544) doit être considéré comme un doublon du paramètre dichlorprop total (1169) et ces paramètres ne doivent pas être sommés. En cas de doublons, seul le paramètre

dichlorprop total (1169)

sera considéré.

Dans les cas où seul le paramètre dichlorprop-p (2544) est bancarisé, ces données devraient être écartées ou reconsidérées après vérification auprès du laboratoire qu'une méthode dédiée a été mise en œuvre (séparation des énantiomères).
A terme si la forme ester dichlorprop-p ethyl hexyl était surveillée, elle devrait également être considérée pour l'évaluation de l'impact.

Géosciences pour une Terre durable brgm
OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ
date de la fiche : 25/04/2025

Informations complémentaires aux recommandations

Ventes annuelles de substances actives en France depuis 2008

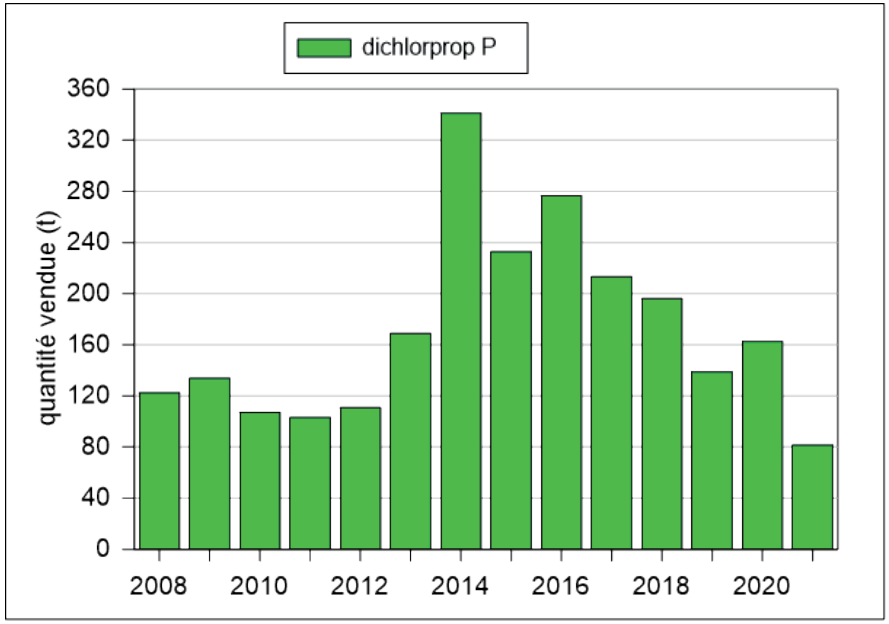

Catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages, des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés en France

variants du dichlorprop :

dichlorprop sel de sodium,
2,4 DP sel d'amine,
dichlorprop esters isooctyliques,
dichlorprop ester de butylglycol,
dichlorprop sel de potassium,
dichlorprop sel de diethanolamine,
dichlorprop sel diethanolamine,
dichlorprop sel de dimethylamine,
dichlorprop sel d'amine,
dichlorprop sel de triethanolamine

variants du dichlorprop-P :

dichlorprop-P sels de potassium
dichlorprop-P sel de sodium
dichlorprop-P 2-EHE
dichlorprop-P sel d'amine
dichlorprop P sel de dimethylamine

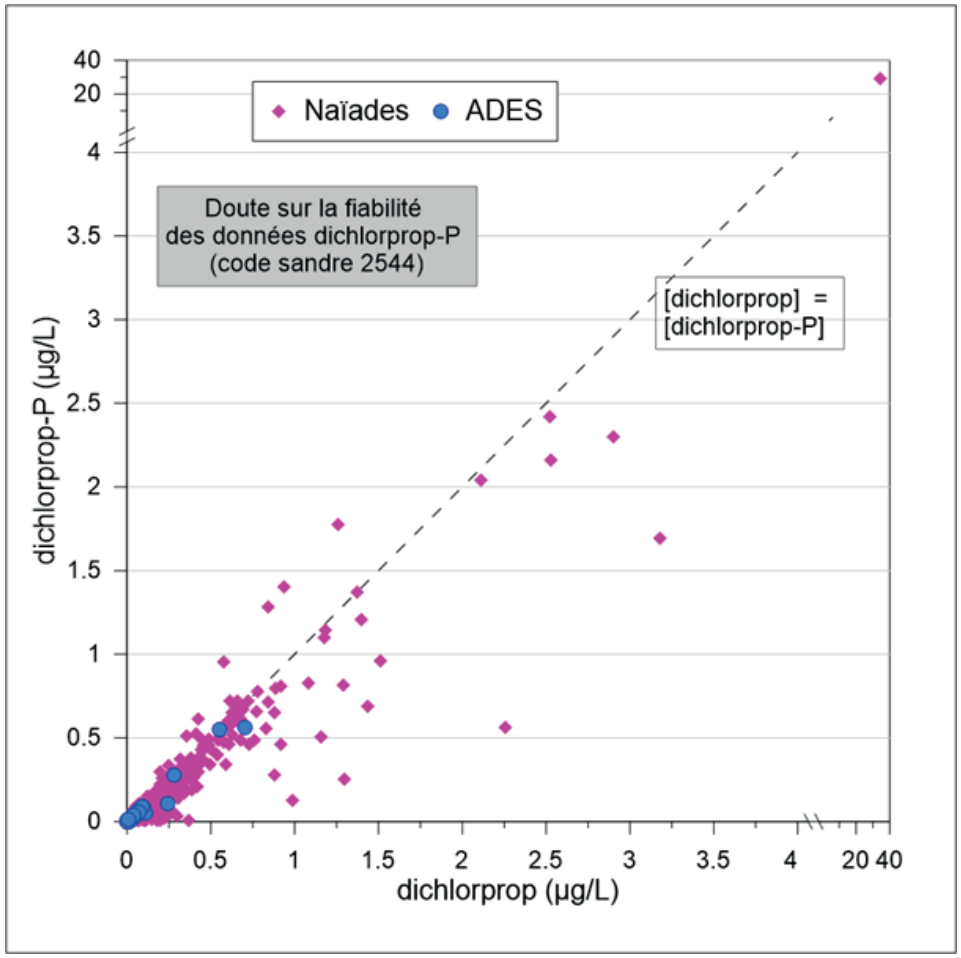

Comparaison des concentrations en dichlorprop (1169) et dichlorprop-P (2544) quantifiées pour un même prélèvement

sources de données : E-Phy, NAÏADES Données sur la qualité des eaux de surface, ades, BNVD TRAÇABILITÉ

Géosciences pour une Terre durable brgm

OFB Office français de la biodiversité

date de la fiche : 25/04/2025

Sources d'informations

Le croisement des données issues de différentes bases ADES (eau souterraine), Naïades (eau de surface), BNV-D Traçabilité (vente de produits phytopharmaceutiques) repose souvent sur l'utilisation du code SANDRE. Si pour un certain nombre de molécules, ce croisement ne pose pas de difficulté particulière, pour d'autres, ce croisement est plus complexe. En effet, au fil du temps, le travail de codification a évolué (meilleure prise en compte des problématiques liées à l'existence d'isomères, utilisation de produits où la substance active est sous forme de sels, etc.). L'exploitation rétrospective des données de certains paramètres peut donc être complexe.

Dans ce contexte, dans le cadre d'une coopération OFB-BRGM, un examen critique des données, complété d'une expertise en chimie analytique, a été mené afin de proposer des règles sur la **surveillance**, **l'évaluation de l'impact** et **l'estimation de la pression** de substances actives de produits phytosanitaires.

Quinze fiches sont ainsi disponibles :

(1) Glyphosate, (2) S-métolachlore, (3) Chloridazone, (4) Bromoxynil, (5) Chlorate, (6) Diméthénamide-P, (7) Mécoprop-P, (8) Métalaxyl-M, (9) Cyperméthrine, (10) Dichlorprop-P, (11) Hexachlorocyclohexane, (12) Dithiocarbamates, (13) Spinosad, (14) Fluazifop-P, (15) Meptyldinocap.

Les différentes informations ont permis :

- De s'assurer de l'identité de la molécule utilisée (et de sa forme chimique précise), de l'identité de la molécule analysée, de la capacité d'analyse par des méthodes classiques ou bien de la nécessité de développer ou d'adapter des méthodes analytiques spécifiques.
- D'identifier les codes SANDRE effectivement utilisés ou manquants,
- D'identifier les molécules pour lesquelles des données « équivalentes » sont bancarisées sous plusieurs codes SANDRE et de proposer des évolutions des stratégies d'utilisation des données déjà bancarisées et de bancarisation des nouvelles données acquises.
- De donner les clés de correspondance entre les pressions et les impacts.
- De formuler des premières recommandations sur la façon de considérer des données de surveillance déjà bancarisées (évolution du code SANDRE, « double » bancarisation etc.).

Chaque fiche comprend les informations majeures de la substance active examinée et les recommandations en termes de :

- **Surveillance** : en lien notamment avec les capacités analytiques ou la possible dissociation dans le milieu des substances actives.
- **Impact** : de manière à identifier les données bancarisées équivalentes, à articuler les informations relatives à plusieurs codes SANDRE ou encore à éviter d'utiliser des paramètres qui n'ont pas de sens analytiquement parlant.
- **Pression** : afin de prendre en compte l'ensemble de la pression notamment si un paramètre de surveillance correspond à différentes substances actives appliquées (évolution historique des autorisations de mise sur le marché de produits sous forme de variants).

Source d'informations (consultation 2024) :

- **Référentiel SANDRE** Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau
- **Dossier établi dans le cadre d'homologation pour l'EFSA** (Autorité européenne de sécurité des aliments)
- **E-Phy** Catalogue des produits phytopharmaceutiques des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés ou ayant été autorisés en France
- **BNV-D Traçabilité** Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques par les Distributeurs agréés
- **Bases de données nationales** : Naïades et ADES
- Travaux menés dans le cadre d'AQUAREF :
  - Paramètres recommandés pour la surveillance des substances phytosanitaires
  - Surveillance des substances énantiomères dans les programmes de surveillance réglementaire
  - Formes acides carboxyliques et esters des substances actives entrant dans la composition des produits phytopharmaceutiques
- Sollicitation ponctuelle de laboratoires pour préciser des aspects analytiques ;
- Consultation du site du COFRAC pour vérifier sur quels paramètres il existe des laboratoires accrédités.

Date de la fiche : 25/04/2025